

## Séance du 14 avril 2026

Publication sur le site de la ville le : 21 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice : **29**

Le Conseil municipal, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Madame Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

**Étaient présents :** Mme Sylvie LE HIR, M. Morgan PERRIN, Mme Mélissa GOUTTENOIRE, M. Patrick BORNE, Mme Dominique GUILLEUX, M. Jean REGAZZONI, Mme Claudine PERRIGOT, M. Robert TALLONE, M. Bernard LAPOIRE, M. Jean-Jacques JOBERT, Mme Véronique ECHAUBARD FERNIOT, M. Bruno DIRAND, M. Fabrice THUMERELLE, Mme Nathalie DAMPENON, Mme, Angélique FERNIOT, M. Sébastien BATISTA, Mme Aline WALGRAEVENS, M. Frantz FRENETTE, Mme Emeline DROGREY, Mme Marlyse CURTY, Mme Marie-Sophie IZOPET BEY, Mme Charline CLAUDY, M. Pascal GIRARDET, M. Yves GROSJEAN, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Stéphane GERBANT, Mme Aline BULTHÉ, Mme Amandine ROUSSEL-GALLE.

**Étaient absents :** M. David PETIT.

**Secrétaire de séance :** Mme Angélique FERNIOT.

### Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D. PETIT/P. BORNE.

## Désignation du correspondant défense

Afin de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, la fonction de correspondant défense a été créée en 2001 par le ministère de la Défense.

Dans chaque commune, un élu référent est désigné pour assurer un rôle de relais d'information et de sensibilisation auprès de la population sur les questions de défense et de citoyenneté.

Le correspondant défense constitue un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le correspondant défense participe notamment :

- à l'information des administrés sur les questions relatives à la défense nationale
- à la promotion de l'esprit de défense et du devoir de mémoire
- à la sensibilisation des jeunes au parcours de citoyenneté (recensement, journée défense et citoyenneté)
- au maintien du lien entre les forces armées, la collectivité et la population

Il contribue également à relayer les actions conduites par le ministère des Armées en matière d'information et d'engagement citoyen.

Le correspondant défense est désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation a lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection du correspondant défense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de procéder au vote à main levée pour la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal,

### Candidature Correspondant défense :

- Jean-Jacques JOBERT
- Stéphane GERBANT

### Vote à main levée

Jean-Jacques JOBERT : 23 voix pour et 6 voix contre

Stéphane GERBANT : 6 voix pour et 23 voix contre

Jean-Jacques JOBERT est désigné correspondant défense.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 23**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR

